

COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA GRANDE REGION DE GRENOBLE

Séance du vendredi 6 novembre 2020 à 18h15

Compte-rendu

Le vendredi 6 novembre deux mille vingt à 18 h 15, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble s'est réuni sur la convocation de Laurence THÉRY, vice-présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 30

Nombre de délégués votants (présents et représentés) : 30

Titulaires présents :

Mmes et MM Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, présent jusqu'à 21 h 02 (puis a donné pouvoir à Monsieur Pierre BEJAJI), Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, Robert CUCHET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Olivier SALVETTI, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

Titulaire absent supplée :

M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par Mme Séverine JACQUIER
M. Pierre LABRIET (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par M. Pierre BEJAJI

Secrétaire de séance : Aurélie COHENDET

Assesseurs : Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Installation du comité syndical,
- Election du Président,
- Fixation du nombre de vice-présidents et des membres du bureau,
- Election des vice-présidents,
- Election des membres du bureau,
- Désignation des représentants de l'Etablissement Public du SCoT dans les instances extérieures,
- Délégations du comité syndical au bureau,
- Délégations du comité syndical à la Présidente,

Points divers :

- Prise de connaissance de la charte de l'élu local,
- Expression des attentes /questions des élus syndicaux présents

- **Installation du comité syndical**

Laurence THÉRY ouvre la séance en tant que vice-présidente par intérim et remercie les élus de leur présence à cette assemblée ainsi que Grenoble Alpes Métropole pour l'accueil au sein de leurs locaux pour tenir ce comité syndical.

Laurence THÉRY procède à la lecture des délégués par binôme titulaire/suppléant. Elle déclare le comité est donc installé.

Elle appelle ensuite le doyen de l'assemblée afin qu'il poursuive l'ordre du jour. Elle laisse la place au Doyen de l'assemblée, **Albert BUISSON**.

- **Election du Président**

Albert BUISSON, Maire de l'Albenc, constate le quorum réuni pour ouvrir la séance. Il indique que le délégué **Florent CHOLAS** s'est excusé, et est représenté par sa suppléante **Séverine JACQUIER**.

Il indique que la convocation pour ce comité syndical a été envoyée le 9 octobre 2020. En tant que benjamin de l'assemblée, **Aurélien COHENDET** est désignée secrétaire de séance.

Afin de contrôler le vote, deux assesseurs sont désignés : **Jean- François CLAPPAZ** et **Coralie BOURDELAIN**.

Albert BUISSON indique que deux candidats sont déclarés pour la présidence du SCoT : **Martial SIMONDANT**, et **Laurence THERY**. Aucun autre candidat ne se manifeste en séance.

Albert BUISSON donne la parole à **Martial SIMONDANT** pour présenter sa candidature

Martial SIMONDANT explique que son objectif est de créer un espace d'échange, de dialogue et avant tout de travail en commun. Les concitoyens attendent des résultats sur les grands enjeux de demain et la préservation de la diversité de tous les territoires du SCoT de la Grande Région Grenobloise.

Dans cet esprit constructif, il indique souhaiter un SCoT ambitieux, respectueux des territoires et innovant. Au travers du mandat 2020-2026, **Martial SIMONDANT** exprime son souhait de porter l'ambition d'un territoire dynamique et vertueux avec au cœur de son projet, les objectifs suivants :

- Créer les conditions d'une croissance et d'une répartition de l'emploi sur l'ensemble des territoires
- Préserver le foncier, les espaces agricoles et naturels par une gestion raisonnée des besoins et par une volonté de recycler avant de consommer
- Faciliter les besoins de déplacement des usagers en structurant, en interfaçant les acteurs, les offres et les services.
- Soutenir la démarche TEPOS des territoires et faciliter le développement des énergies renouvelables
- Favoriser la mise en œuvre de solutions innovantes en terme de logement, de parcours résidentiel,..
- Valoriser les spécificités, les atouts de nos territoires et les accompagner dans sa transition sociétale, environnementale à l'horizon 2030, 2040.

Il précise qu'il souhaite, avec l'ensemble des territoires, écrire et partager le projet pour les impliquer dans les enjeux, les évolutions.

Il entend aussi rassembler et échanger au-delà des seules intercommunalités adhérentes, avec les acteurs institutionnels tels que l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes ou encore le Département de l'Isère

Il souhaite également travailler avec les acteurs socioprofessionnels, les universitaires, les représentants des acteurs locaux, mais aussi avec les métropoles, les agglomérations, les territoires voisins ou encore les parcs naturels régionaux.

Plusieurs axes peuvent être déclinés à travers le futur Plan d'Aménagement Stratégique :

- L'attractivité : l'emploi, l'innovation, l'activité économique, le tourisme, le commerce, ...
- Un territoire à vivre : les mobilités intra et interterritoriales, les infrastructures, le logement, les grands équipements, ...
- Les ressources naturelles des territoires : l'énergie, l'agriculture, la forêt, l'eau, l'air, la biodiversité, ...
- Les zones de montagnes

Chaque collectivité, chaque territoire, avec ses atouts, ses contraintes, est complémentaire des autres et participe de manière équilibrée à l'ambition, à la maîtrise des enjeux, à l'accompagnement des défis et à l'avancée des projets prioritaires identifiés du SCOT.

Et cela en s'appuyant sur un fort ancrage local et l'histoire des territoires et avec une articulation, une cohérence interterritoriale.

Pour relever les défis de l'innovation, **Martial SIMONDANT** entend fédérer et accompagner les territoires dans leur diversité, entre les territoires dotés d'un PLUI ou le besoin sera plus un outil stratégique et de projet, et ceux qui auront la nécessité d'un outil plus planificateur et réglementaire.

Par ailleurs, le SCoT devra faire preuve d'agilité pour anticiper les évolutions, les transitions sociétales, environnementales. Les événements récents montrent que celles-ci peuvent être rapides. La crise sanitaire a certes percuté les habitudes et les certitudes mais elle a également déverrouillé les consciences (télétravail, résilience de nos ressources alimentaires, ...).

Il ajoute qu'en tant que SCoT intégrateur, le document devra satisfaire aux exigences réglementaires avec la déclinaison du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et intégrer les orientations du SRADDET. La préservation du foncier agricole et l'orientation du zéro artificialisation nette nécessiteront la recherche du juste équilibre et des leviers adaptés pour répondre aux besoins de foncier économique et sur la densification des espaces urbanisés.

Il précise que les acteurs et l'humain seront au cœur du projet, dans une approche sociologique pour limiter les fractures sur de multiples sujets comme la formation, le numérique, la santé, les modes de consommation ou encore les loisirs.

Enfin, il conclut en souhaitant une gouvernance apaisée avec un exécutif où chaque territoire est représenté par une vice-présidence, et avec des délégations thématiques. Il propose de mettre en place des conférences de territoire avec les exécutifs des EPCI, les acteurs institutionnels (Etat, Région, Département) pour préciser, identifier et évaluer les priorités portées à l'échelle de la GReG, et ainsi « faire territoire ».

Il ajoute qu'il était auparavant cadre dans l'industrie et qu'il se consacre aujourd'hui à ses fonctions politiques, notamment en tant que Maire d'Artas et vice-président à l'aménagement et l'urbanisme à Bièvre Isère Communauté.

Albert BUISSON donne ensuite la parole à **Laurence THERY** qui présente à son tour sa candidature pour la présidence de l'EP SCoT.

Laurence THERY précise qu'elle se présente dans le cadre d'une candidature conjointe entre le Grésivaudan et la Métropole, représentée par **Philippe CARDIN**.

Elle estime que le SCoT est aujourd'hui à un tournant, notamment au regard de l'ordonnance de 2020. Il doit davantage se positionner comme un outil politique, avec une portée stratégique et une capacité à « coordonner » les politiques publiques. L. They explique qu'il faut travailler en collaboration avec les présidents des EPCI, en s'appuyant sur une méthodologie, qui a semble-t-il manqué de 2014 à 2020.

Le SCoT peut devenir un PCAET, il peut aussi introduire la consultation et la concertation, et associer notamment les organismes privés, les associations environnementales, les représentants d'usagers. Le SCoT a pu apparaître un peu « technocratique » alors qu'il doit être stratégique et répondre aux besoins de bien-être des citoyens.

Un des premiers axes de travail, issus d'ailleurs du bilan de 2018, consiste à construire un projet de territoire en transitions. Quelles sont les enjeux et comment les mettre en œuvre à travers un outil prescriptif tel que le SCoT ? Elle estime que les réponses actuelles en terme d'urbanisme peinent à apporter une réponse globale aux évolutions de la société comme du climat. Les crises succèdent aux crises, et les tournants économiques, sociétaux, sanitaires et environnementaux sont à prendre aujourd'hui. Les effets du changement climatique sont présents et récurrents. Ils nécessitent d'être travaillés pour être affrontés.

Le deuxième axe de travail consiste à travailler sur la ville, qui aujourd'hui apparaît segmentée et inégalitaire. Il faut retravailler la ville et ses contours, et réinterroger son architecture. Les réponses ne doivent pas uniquement être réglementaires. Dans le cadre d'une co-construction, il faut pouvoir se réinventer et être en capacité d'adapter les réponses à apporter au niveau local.

Quelles sont nos priorités et comment les met-on en œuvre ? **Laurence THERY** indique ne pas vouloir apporter de réponses dans l'immédiat, mais plutôt de poser des questions. Elle ajoute que les réponses seront apportées collectivement.

Les transitions de la société apparaissent comme une des priorités de ce mandat. Comment vivre ensemble demain ? Comment recréer de la proximité, là où les services publics disparaissent, dans les territoires périurbains ? Quelle résilience collective trouver face aux constats, établis dans le bilan de 2018 ? Comment travailler à plus d'égalité dans la ville, notamment face aux risques ? Comment accéder à une alimentation de qualité ?

Il y a aujourd'hui des relais de centralité dans nos villes de proximité, avec plusieurs dispositifs pour travailler sur le maintien des liens dans ces espaces comme l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Ça peut être un levier pour répondre aux défis.

Concernant les transitions environnementales et énergétiques, comment reconsidérer le rapport à la nature ? Comment considérer que la biodiversité constitue un tout ? Faut-il sortir du modèle carbone ? Comment imaginer les énergies décarbonées ? Il y a une réflexion à porter autour du logement et des déplacements, mais aussi autour de la production d'énergies.

Concernant la transition économique, comment garantir un emploi pour tous ? Quels devront être les modèles économiques industriels et agricoles de demain ? Ce sont des sujets qui doivent apparaître au cœur d'un projet politique, d'un projet de territoire porté par un SCoT.

Concernant la gestion des risques, comment l'accepter et vivre avec dans un consensus global ?

Elle ajoute que l'inter territorialité est un sujet également important dans la mesure où il faut pouvoir jouer des complémentarités dans une composition à sept territoires. Elle indique que ces sept EPCI représentent 10% de la population totale de la région Auvergne Rhône-Alpes et 47% du territoire de l'Isère. La GReG a donc un poids et un rôle important à jouer. Il faut pouvoir articuler les spécificités et les usages de chacun des territoires, pour définir ensemble un projet autour de la destination des sols, de la nature de l'urbanisation, de la préservation des espaces agricoles, de la forêt, des espaces naturels et de l'eau.

Elle ajoute que le SCoT actuel a eu des incidences très positives sur le territoire. On constate une diminution de la consommation des espaces agricoles. Les PLU ont mis en œuvre les orientations du SCoT en la matière. Les PLUi ne pourront que conforter cela. Elle estime cependant que des efforts sont à faire concernant la densification, notamment dans des territoires où l'étalement urbain est encore présent.

Plus globalement, elle estime qu'il faut rechercher l'équilibre entre nos besoins et les ressources dont on dispose. Cela induit un enjeu de complémentarité entre les territoires. Chaque territoire est porteur d'initiatives qui peuvent potentiellement être partagées à l'échelle de la GReG.

Laurence THERY suggère de travailler à la fois sur l'identité, la composition et la structuration du grand territoire par rapport aux territoires voisins, mais aussi de considérer davantage les proximités de bassins comme celui de la Bièvre avec l'est et le sud de la région lyonnaise, ou encore celui de la région de Chambéry et du nord du Grésivaudan. La configuration dans laquelle se situe la GReG, notamment par rapport aux massifs, implique aussi la nécessité d'inventer des méthodes pour travailler en coopération et en transversalité.

Une fois les constats partagés, comment impulser des dynamiques et identifier des leviers communs ? Pour illustrer son propos, elle suggère de s'intéresser à l'agriculture et le tourisme. L'agriculture, à travers ses différentes vocations (nourricière, protectrice, paysagère) et avec des outils tels que les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), constitue un sujet qui pourrait réunir l'ensemble des territoires dans cette recherche d'équilibre et de complémentarités. A travers la richesse du patrimoine naturel, bâti et historique présent sur la GReG, le tourisme apparaît également comme un sujet fédérateur à travailler en inter territorialité.

En conclusion, elle rappelle que si elle est élue avec **Philippe CARDIN**, elle aura à cœur de faire émerger la parole de chacun au sein d'un espace de dialogue et de débat tel que l'établissement public du SCoT, de construire des coopérations interterritoriales et de travailler en collaboration avec l'ensemble des territoires afin de franchir le nouveau cap qui se présente.

Suite aux prises de paroles des candidats, **Albert BUISSON** demande si les délégués ont des compléments à apporter ou des remarques à formuler sur les deux candidatures.

Aucune question n'est posée. **Albert BUISSON** ouvre donc le vote électronique et le referme.

A l'issue des 30 votes les résultats sont les suivants :

Laurence THERY est élue Présidente avec 513679 tantièmes, soit 51,3 % des voix.
Martial SIMONDANT a recueilli 486 223 tantièmes.

Aucune abstention n'est déclarée.

Laurence THERY rejoint **Albert BUISSON** à la tribune pour prendre la présidence de la séance.

Une interruption de séance de 10 minutes demandée par **Philippe CARDIN** est acceptée par la Présidente.

Suite à cette suspension de séance, l'assesseur **Jean-François CLAPPAZ** prend la parole pour réclamer une précision concernant le vote électronique : il apparaît que la différence de voix en tantièmes pose question, et est difficilement interprétable en l'état. Elle ne correspond à aucun tantième de vote attribué à un élu de telle ou telle collectivité.

Yannick NEUDER demande également que cette ambiguïté soit levée. Il estime que la séance doit être interrompue.

Albert BUISSON, en tant que Doyen, rejoint la tribune le temps que les assesseurs avisent avec le prestataire du vote électronique pour trouver une explication.

Philippe CARDIN propose d'annuler ce vote et de recommencer les élections par bulletin papier.

Yannick NEUDER propose que le scrutin soit public. **Laurence THERY** rappelle que les statuts ne le permettent pas.

Anne GERIN indique que le vote par bulletin papier ne permet pas le secret du vote, en particulier sur les territoires dont les délégués sont peu nombreux.

Après interruption et recalcul des voix, des éléments de réponses sont apportés pour expliquer le résultat. Il faut bien raisonner en tantième et non en nombre de votes. Il faut bien raisonner par tantième. Chaque candidat se voit affecter d'un nombre de tantième correspondant à la somme des votes de délégués qui lui ont apporté leurs suffrages. L'écart entre les deux scores correspond à une différence entre ces deux scores en tantièmes.

Jean-François CLAPPAZ en tant qu'assesseur déclare que les explications apportées lui permettent de valider définitivement le vote électronique.

Le **Président Albert Buisson** consulte **M. Martial SIMONDANT**, candidat à l'élection et **M. Yannick Neuder**, qui avait sollicité des explications, pour s'assurer que toute ambiguïté avait été levée, ce qu'ils confirment.

Albert BUISSON valide les résultats du vote, et invite **Mme. Laurence THERY** de venir présider la séance.

- **Fixation du nombre de vice-présidents et des membres du bureau**

Laurence THERY propose que le bureau soit élargi à 13 membres dont 6 vice-présidents.

Elle déclare qu'elle souhaite engager rapidement une modification des statuts du SCoT pour permettre à chacun des EPCI d'être représenté par un Vice-Président.

Elle présente la liste des vice-présidents :
1^{er} vice-président : Philippe CARDIN

Vice-président : Coralie BOURDELAIN
Vice-président : Bruno CATTIN
Vice-président : Martial SIMONDANT
Vice-président : Jean-Claude DARLET
Vice-président : Béatrice VIAL

Elle présente aussi la liste des autres membres du bureau :

Roger VALTAT
Laurent THOVISTE
Nadine REUX
Vincent FRISTOT
Pierre BEJAJI
Franck FLEURY

Avant le vote, **Jean-François CLAPPAZ** prend la parole pour indiquer qu'il serait important que la première vice-Présidence revienne à **Martial SIMONDANT** au regard de sa candidature et de la faible différence de voix obtenus entre les 2 candidats.
Au titre de la parité.

Laurence THERY répond qu'il est compliqué d'avoir une parité globale.

Yannick NEUDER rejoint les propos de **Jean-François CLAPPAZ** concernant la première vice-présidence et met en évidence le déséquilibre dans les représentations au sein du bureau aux dépens des territoires périphériques et appelle la Présidente à une plus grande ouverture envers ceux-ci. Il souhaiterait que la première vice-présidence revienne à un élu représentant des territoires périphériques à la Métropole, dans un souci d'équilibre.

Philippe CARDIN précise qu'il n'y a qu'une seule vice-présidence pour la Métropole. Il ajoute que la présidence de l'EP SCoT a toujours été assurée par la Métropole. La Métropole a fait part d'ouverture en soutenant une candidature issue du Grésivaudan. Cela a conduit à proposer cette présidence par un tandem composé de **Laurence THERY** et de lui. Il conclut que la Métropole représente 40% du poids dans les votes au sein du SCoT et estime juste qu'un élu métropolitain soit désigné comme premier vice-président.

Yannick NEUDER indique que les trois premières vice-présidences sont représentées par des élus issus des territoires du « pôle métropolitain ». Cependant, ce sont les territoires périphériques qui permettent au territoire métropolitain de vivre. Il ajoute que la valeur ajoutée permettant de « faire territoire » aurait pu être celle de mieux associer l'ensemble des EPCI dans la composition de l'exécutif. Il conclut son intervention en regrettant que **Laurence THERY** n'ait pas mentionné la Bièvre dans sa profession de foi, alors qu'elle va devoir composer avec, et que le SCoT ne doit pas se risquer à développer une vision métropolitaine autocentrée.

Laurent THOVISTE prend la parole pour signaler qu'il est déjà représentant à l'EP SCoT dans le précédent mandat. Il estime que la question de la représentation des territoires est importante mais ce qui importe, c'est de travailler ensemble. L'expression des territoires a toujours été libre, y/c lorsque la Métropole assurait la présidence du SCoT.

Laurence THERY explique qu'il n'y a pas de différence de voix entre les différents vice-présidents. Le bureau est représentatif de l'ensemble des territoires. Pour le comité syndical, 80% des opérations concernent le fonctionnement et la gestion de l'établissement. L'objectif est de mettre en place des modalités de travail pour associer tous les territoires, dans différentes instances, et de donner un rôle fort au bureau syndical.

Martial SIMONDANT revendique la première vice-présidence dans la mesure où il portait la voix de tous les territoires dans sa liste. Il estime que la désignation d'un élu métropolitain à la première vice-présidence ne marque pas un signe d'ouverture vers les territoires.

- **Election des vice-présidents**

Martial SIMONDANT et **Philippe CARDIN** sont candidats à la première vice-présidence.

La Présidence ouvre puis ferme le vote. **Philippe CARDIN** est élu premier vice-président.

Yannick NEUDER interpelle à nouveau la Présidente sur la composition de l'exécutif qui ne rassemble pas l'ensemble des territoires.

Philippe CARDIN répond qu'à travers la candidature conjointe, la Métropole a justement fait le choix de l'ouverture.

Laurent THOVISTE indique qu'il n'est pas rattaché à la majorité de la Métropole, pourtant il soutient la candidature de **Philippe CARDIN** en précisant qu'il s'agit d'un élu qui apprécie le travail collaboratif. Il ajoute que la candidature étant présentée comme un tandem, le binôme ne peut pas être remis en cause. Il suggère que **Martial SIMONDANT** soit positionné symboliquement en tant que deuxième vice-président.

Laurence THERY indique qu'il n'y a pas d'ordre parmi les vice-présidents. Il s'agit de représentants de secteur. Toutefois, elle précise qu'au titre de la candidature conjointe, elle souhaite positionner **Philippe CARDIN** en tant que premier vice-président, dans la mesure où les statuts ne permettent pas une co-présidence.

Laurence THERY propose ensuite de lancer le vote du vice-président représentant le Grésivaudan.

Jean-François CLAPPAZ et **Coralie BOURDELAIN** sont candidats.

Laurence Thery ouvre et ferme le vote.

Coralie BOURDELAIN est élue vice-présidente

Concernant les autres vice-présidences, aucune candidature alternative n'est déclarée. Chaque vice-présidence fait néanmoins l'objet d'un vote électronique secret.

Suite aux votes, les résultats sont les suivants :

Les vice-présidents élus sont les suivants :

- Premier vice-président, représentant le secteur grenoblois : Philippe CARDIN
- Vice-président, représentant le secteur du Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN
- Vice-président, représentant le secteur du Voironnais : Bruno CATTIN
- Vice-président, représentant le secteur de Bièvre-Valloire : Martial SIMONDANT
- Vice-président, représentant le secteur du sud Grésivaudan : Jean-Claude DARLET
- Vice-président, représentant le secteur du Trièves : Béatrice VIAL

- **Election des membres du bureau**

Il est procédé ensuite au vote électronique uninominal des autres délégués au bureau. Les résultats du vote des autres membres du bureau sont les suivants :

Vincent FRISTOT : élu
Pierre BEJAJI : élu
Franck FLEURY : élu
Laurent THOVISTE : élu
Roger VALTAT : élu
Nadine REUX : élue

- **Désignation des représentants de l'Etablissement Public du SCoT dans les instances extérieures**

Commission Départementale d'Aménagement Commercial : Jean-Luc CORBET
Fédération nationale des SCoT : Laurence THERY
Agence d'urbanisme de la région grenobloise : Philippe CARDIN
Commission Départementale des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers : Nadine REUX
CLE Drac Romanche : Vincent FRISTOT
CLE Bièvre Liers Valloire : Martial SIMONDANT
CLE Bas Dauphiné Plaine de Valence : Albert BUISSON
Comité de rivière des 4 vallées Bas Dauphiné : Martial SIMONDANT

Cette délibération et cette liste sont adoptées à l'unanimité.

- **Délégations du comité syndical au bureau**

Laurence THERY présente la délibération relative à la délégation d'attribution du comité syndical au bureau.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délégations du comité syndical à la Présidente**

Laurence THERY présente la délibération relative à la désignation d'attributions du comité syndical à la Présidente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Laurence THERY précise que le comité syndical doit se tenir à son siège, c'est-à-dire à l'hôtel du Département. Compte-tenu du contexte sanitaire, la séance n'a pas pu être organisée à l'hôtel du Département, elle s'est donc déroulée dans locaux de Grenoble-Alpes Métropole. Toutefois, à l'avenir, elle souhaite tenir certains comités syndicaux dans les territoires, il faudra modifier les statuts en ce sens.

- **Points divers : prise de connaissance de la charte de l'élu local**

Le comité syndical se termine par la lecture de la charte de l'élu local par **Laurence THERY**.

Elle remercie ensuite les participants et clôt la séance à 21H30.